



CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAMIEG

Octobre
2025

Séance du 7 octobre 2025

FO Énergie déplore que, huit mois après son adoption, la loi visant à réduire le reste à charge pour les femmes atteintes d'un cancer du sein ne soit toujours pas mise en œuvre. En ce mois d'Octobre Rose, ce retard suscite inquiétude et déception et rappelle l'urgence d'assurer un accès équitable aux soins.

ORDRE DU JOUR

1. Communication du Directeur (information)
2. Budget rectificatif 2025 (délibération)
3. Bilan COG 2024 (information)
4. Projet ROC (information)
5. Questions diverses FO Énergie

1. Communication du Directeur (information)

•Situation des services

L'analyse du tableau de bord d'activité met en évidence une baisse progressive de la fréquentation des accueils physiques et téléphoniques, avec une diminution notable du nombre de bénéficiaires. En parallèle, les téléservices continuent de bien fonctionner, atteignant voire dépassant les objectifs fixés pour certains indicateurs comme l'attestation de droits ou le taux d'adhésion au compte Ameli. Le traitement des courriels reste performant avec un taux de réponse sous 48h supérieur à 96 %. Toutefois, le volume de dossiers à traiter demeure élevé, notamment dans le cadre des prestations gérées par la CPAM 92, ce qui souligne une charge de travail soutenue pour les équipes. Ces éléments traduisent une évolution des usages vers le numérique, tout en posant des enjeux en matière de disponibilité et de réactivité des services.

•Point sur les dépenses du régime

Sur la période de janvier à août 2025, les dépenses du régime CAMIEG ont progressé de 4,5 % par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 8,54 M€. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du remboursement moyen par consommant (+3,8 %), portée par le rattrapage des soins hospitaliers, la hausse des prix des prothèses auditives et des médicaments, ainsi que la revalorisation des consultations. Le nombre de bénéficiaires a également légèrement augmenté (+0,7 %), avec une dynamique marquée dans les postes hospitaliers et médicaux.

L'interprétation de la Délégation FO Énergie :

L'évolution des dépenses traduit une intensification du recours aux soins coûteux (hospitalisation, dispositifs médicaux), combinée à une inflation des tarifs dans plusieurs domaines. Le nombre de bénéficiaires actifs reste relativement stable, mais les comportements de consommation évoluent vers des soins plus onéreux.

Lors des précédentes instances, la délégation FO Énergie a demandé que des actions de prévention ciblées soient renforcées auprès des assurés, afin de les sensibiliser aux différentes pratiques de soins. L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension du parcours de santé et de pérenniser notre régime dans une logique de responsabilité et de solidarité.

Nos revendications se révèlent donc pleinement fondées et légitimes.

2. Budget rectificatif 2025 (délibération)

Le budget rectificatif pour l'exercice 2025, soumis au vote du Conseil d'Administration, intègre des ajustements nécessaires pour couvrir des besoins non anticipés dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022-2026. Ces besoins concernent principalement la masse salariale, les projets ROC (Remboursement Organisme Complémentaire) et SANERGI, ainsi que des surcoûts de fonctionnement.

Le budget rectificatif s'élève à 26,07 M€, financé par des crédits non consommés, des recettes réutilisables et un transfert actualisé du Fonds National de Gestion Technique (FNGT). Ces ajustements respectent les règles budgétaires en vigueur et ont fait l'objet d'un dialogue avec les tutelles.

Pour notre délégation, il sera essentiel, lors de la négociation de la prochaine COG, d'aborder en priorité la question de la masse salariale et des effectifs de la CAMIEG pour apporter des réponses concrètes en matière d'emploi pérenne, plutôt que de recourir à l'intérim.

3. Bilan COG 2024 (information)

Le bilan 2024 de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022-2026 montre une performance globalement très satisfaisante, avec 91 % des objectifs atteints (soit 20 sur 22 indicateurs suivis). Ce résultat témoigne d'une bonne maîtrise des engagements pris par la CAMIEG dans les trois axes stratégiques de la COG.

Le bilan 2024 de la COG 2022-2026 confirme la dynamique positive de la CAMIEG. Les résultats sont particulièrement remarquables dans les domaines de la satisfaction des assurés, de la réactivité des services, de l'usage des téléservices et de la maîtrise des coûts. Les axes liés à l'innovation et à l'efficacité montrent également des progrès significatifs, notamment en matière de mutualisation, de consommation énergétique et de qualité comptable. Ce bilan témoigne de la capacité de l'organisme à piloter efficacement ses engagements et à adapter son offre aux attentes des bénéficiaires.

Voici quelques indicateurs de performances :

- **Taux de satisfaction globale : 91,55 % (objectif > 90 %)**
- **Taux de satisfaction des bénéficiaires : 97,47 % (objectif > 91 %)**
- **Utilisation des téléservices :**
 - **Attestation de droits : 100 % (objectif > 93 %)**
 - **Carte Vitale : 66,98 % (objectif > 64 %)**
 - **Médecin traitant : 76,78 % (objectif > 77 %)**
- **Consommation énergétique : 78,2 kWh (objectif < 93 kWh)**
- **Taux de formation des salariés : 83,84 % (objectif > 71 %)**

4. Projet ROC (information)

Sur ce sujet, la mise en œuvre est désormais prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Le projet prévoit notamment la généralisation d'une carte de tiers payant unique et mutualisée, couvrant à la fois l'hospitalisation et les soins de ville (optique, dentaire, audioprothèse).

À la suite d'une étude menée par un cabinet externe, le choix d'une carte unique mutualisée a été validé par la majorité des fédérations. Cette solution permet non seulement de simplifier la communication auprès des assurés et de mutualiser les coûts de fabrication et d'envoi avec les OCAM (Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie) partenaires, mais aussi de garantir une couverture équitable pour tous les assurés, qu'ils soient actifs ou inactifs. C'est cette orientation que notre délégation FO a soutenue et défendue à chaque étape du projet, dans un souci d'universalité et d'efficacité.

5. Questions diverses FO Énergie

Le lien NOEMIE (Norme Ouverte d'Échange entre la Maladie et les Intervenants Extérieurs) permet aux assurés sociaux d'être remboursés par leur mutuelle ou complémentaire santé sans avoir à transmettre leurs décomptes de la Sécurité sociale.

Ce dispositif reste actif pour toutes les OCAM, y compris Énergie Mutuelle, sur la partie de base du régime. Les assurés disposant d'un contrat Loi Evin continuent donc de bénéficier de la télétransmission de leurs soins entre les OCAM et la Camieg.

Où en est la publication du décret relatif au remboursement des serviettes périodiques réutilisables, une mesure attendue par de nombreuses femmes? Malgré les engagements pris par le gouvernement et l'annonce d'une mise en œuvre d'ici fin 2025, le décret d'application n'a toujours pas été publié, et aucun calendrier précis n'a été communiqué à ce jour.

**LE PROCHAIN CA SE TIENDRA
LE 16 DÉCEMBRE 2025**